Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260903-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 22 septembre 2026

Séance Publique du
Lundi 28 septembre 2026

TARIFICATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE APPLICABLE AUX ECOLES PRIVEES DE PLOEMEUR

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Marianne POULAIN, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Thomas EDOUARD à Armelle GEGOUSSE.

Absente :

Aurélie DIRINGER-DAGORNE.

Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 02
Absent	: 01

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260903-DE

n°03

TARIFICATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE APPLICABLE AUX ECOLES PRIVEES DE PLOEMEUR
Rapporteur : Pascal GUERIF

Dans le cadre de ses missions de service public et de sa politique d'attractivité territoriale, la Ville de Ploemeur met le savoir-faire de sa cuisine centrale au service de la restauration scolaire locale. Elle produit et livre quotidiennement des repas équilibrés à destination de plusieurs établissements partenaires de la commune, notamment les écoles privées sous contrat Notre-Dame de la Garde et Notre-Dame du Sacré-Cœur.

Par courrier en date du 3 juillet 2026, l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) a confirmé la reconduction du partenariat de restauration avec la commune pour l'année scolaire 2026-2027.

Afin de sécuriser le cadre juridique et financier de la livraison des repas dès la rentrée scolaire, il convient de déterminer la grille tarifaire applicable à cette prestation à compter du 1er septembre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les missions assurées par la cuisine municipale en matière de production et de fourniture de repas ;

Vu le courrier de confirmation de l'OGEC en date du 3 juillet 2026 actant le renouvellement du contrat de prestation de restauration scolaire ;

Vu la décision tarifaire n°2026-07 du Maire en date du 13 juillet 2026 fixant les tarifs des repas aux écoles privées sous contrat Notre-Dame de la Garde et Notre-Dame du Sacré-Cœur du 1er au 30 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la Commission « Ressources et moyens généraux » en date du 17 septembre 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir un partenariat de qualité avec l'ensemble des établissements scolaires de la commune pour la restauration des élèves ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de cession des repas livrés par la cuisine centrale pour l'année scolaire 2026-2027 à compter du 1er octobre 2026 ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260928-DB20260903-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reconduction de la prestation de fourniture et de livraison de repas par la cuisine centrale aux écoles Notre-Dame de la Garde et Notre-Dame du Sacré-Cœur pour l'année scolaire 2026-2027.

- **FIXE** les tarifs applicables à compter du 1er octobre 2026 comme suit :

Prix unitaires (part alimentaire et frais fixes)	Maternelle	Elémentaire
Hors d'œuvres ou Fromage	0,418 €	0,458 €
Plat protidique et son accompagnement	2.230 €	2.439 €
Dessert	0.453 €	0,495 €
Montant total du repas HT (forfait 3 éléments de repas)	**3.101 €**	**3.392 €**
TVA	5,5%	5,5%
Montant TVA	0,171 €	0,187 €
Montant total du repas TTC (forfait 3 éléments de repas)	**3.272 €**	**3.578 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces contractualisant ce partenariat pour la période 2026-2027.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Liliane MARTEVILLE,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355